



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Regroupement des écoles René Guy Cadou et Albert Camus

DEL-2015-020

Numéro de la délibération : 2015/020

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 23/02/2015

Date de convocation du conseil : 17/02/2015

Date d'affichage de la convocation : 17/02/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, Mme Faten ARAB-JAZIRI, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, M. Yvon PÉRESSE, M. Eric SEGUET.

Était représenté : M. Alain PIERRE par M. Hervé JESTIN

Était absent : M. Eddy RENAULT

Regroupement des écoles René Guy Cadou et Albert Camus

Rapport de Soizic PERRAULT

Au vu des effectifs des deux établissements globalement à la baisse depuis dix ans, 252 élèves en 2004 pour 163 élèves cette année, la municipalité a souhaité mener, avec l'appui de l'Education Nationale, une réflexion sur un éventuel regroupement des deux écoles sur le site d'Albert Camus dont la possibilité d'accueil est plus importante que sur celui de René Guy Cadou. Il a été procédé à un examen approfondi des enjeux qu'impliquerait ce regroupement, à savoir les enjeux pédagogiques, et les enjeux organisationnels.

Pour ce faire, un groupe de travail a été mis en place et s'est réuni le 3 décembre 2014 et le 4 février 2015.

La décision finale sur un regroupement est du ressort de Madame la Directrice Académique, les avis consultatifs des deux conseils d'école et du Conseil Municipal sont au préalable nécessaires.

Le Conseil d'Ecole d'Albert Camus s'est réuni le 12 janvier 2015 et a émis un avis favorable, à l'unanimité, à ce regroupement.

Le Conseil d'Ecole de René Guy Cadou s'est réuni le 16 janvier 2015 : 2 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions

Le Conseil Municipal doit donc à son tour se prononcer sur ce projet de regroupement qui prendrait effet à la prochaine rentrée scolaire 2015/2016.

Ce projet apporterait les changements suivants :

- une école de 7 classes
- une répartition pédagogique plus équilibrée facilitant l'accueil des TPS, des CP et le passage au collège
- une meilleure utilisation des compétences des enseignants avec des décloisonnements possibles
- pour les enseignants la possibilité de pouvoir changer de niveaux et mutualiser leurs préparations lors des conseils de cycle et de programmation commune
- des activités pédagogiques complémentaires
- la mutualisation du matériel pédagogique des deux écoles
- une seule direction

Il appartient désormais au conseil municipal d'émettre un avis sur ce regroupement.

Nous vous proposons :

- d'approuver le regroupement des écoles René Guy Cadou et Albert Camus à la prochaine rentrée scolaire 2015/2016 sur le site d'Albert Camus.

La délibération est adoptée par 25 voix pour et 7 voix contre (vote à scrutin secret)

Fait à Pontivy, le 24 février 2015

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**